

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2020-13

Nombre de Membres 13

Séance du 1^{er} septembre 2020

En exercice : 13
Présents 12
Exprimés : 13
dont 1 représenté

L'an deux mille vingt, le premier septembre,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni dans la salle des Glycines – avenue d'Arquier, sur la convocation et
sous la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**ADOPTION DU REGLEMENT
INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Etaient présents : MM BARTHELEMY – BAIXE

MMES ALIMY – COURTIER – DUVAL – GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE –
ORSINI – SAMAT – SCARSO - TROGNO

Etait représentée : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Mme CONI, directrice de la Résidence Autonomie

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'article R. 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. doit établir son Règlement Intérieur.

Ce règlement a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Il est établi pour la durée de la mandature.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du C.C.A.S. joint à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Règlement Intérieur ainsi proposé.

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme
Le Président du C.C.A.S.

Signature électronique

Philippe BARTHÉLEMY.